

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
4 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 34<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 16 novembre 2004, à 15 heures

*Président* : M. Bernardini . . . . . (Italie)**Sommaire**Point 85 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- b) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)

Point 44 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Point 92 de l'ordre du jour : Formation et recherche

- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- b) Université des Nations Unies

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Balarezo (Pérou), M. Bernardini (Italie), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

**Point 85 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/C.2/59/L.34)**

**b) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)**

*Projet de résolution sur la promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable (A/C.2/59/L.34)*

1. **M. Ramsden** (Nouvelle-Zélande) dit que les consultations sur le projet de résolution, qu'il a facilitées, ont permis d'aboutir à un consensus sur tous les paragraphes, mais non sur le quatorzième alinéa du préambule, qui est la réplique exacte du quatorzième alinéa du préambule de la résolution précédente sur la question (57/261).

2. **Le Président** dit que la représentante des États-Unis d'Amérique a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le quatorzième alinéa du préambule.

3. **M. Hackett** (Barbade), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Costa Rica, de Cuba, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama, se dit préoccupé par la demande de vote séparé sur le quatorzième alinéa du préambule, en notant que l'Assemblée générale a arrêté et adopté un alinéa identique sans procéder à un vote à l'occasion de ses précédentes résolutions 54/225, 55/203 et 57/261 sur la promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable. Cet alinéa traite de la vulnérabilité des pays des Caraïbes face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles. La CARICOM a espéré que les délégations ne se montreraient pas indifférentes à cet état de fait et manifesteraient leur solidarité avec les populations des Caraïbes sur cette question, en particulier après les destructions causées par la récente saison d'ouragans à travers toute la région. Ces ouragans, qui ont fait un grand nombre de victimes, ont détruit ou endommagé quelque 90 % des maisons de la Grenade, privant d'abri environ 50 % de la population

de cette île. L'intervenant espère que les délégations voteront en faveur de cet alinéa du préambule.

4. **M. Al-Athba** (Qatar), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, juge regrettable qu'un vote ait été demandé sur le quatorzième alinéa du préambule, eu égard en particulier aux dégâts très importants que les récents ouragans ont causés dans la région des Caraïbes. Il engage les délégations à voter en faveur de cet alinéa.

5. **M<sup>me</sup> Tamlyn** (États-Unis d'Amérique), expliquant par avance son vote, dit que sa délégation votera contre le quatorzième alinéa du préambule du projet de résolution. Le texte en est scientifiquement inexact et de nature à induire en erreur : on ne dispose pas de preuves suffisantes d'une tendance à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques exceptionnels tels que les ouragans, les sécheresses et les inondations, ou les catastrophes naturelles à travers le monde. Les conséquences de ces phénomènes se sont aggravées en raison de toute une série de facteurs, non à cause de ces phénomènes eux-mêmes.

6. La délégation des États-Unis est sensible aux préoccupations des États des Caraïbes et reconnaît que l'année 2004, en particulier, a vu une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques exceptionnels, notamment la récente série d'ouragans et de catastrophes qui leur ont été associées dans les Caraïbes, mais les éléments dont on dispose ne permettent pas de dire qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une tendance de longue durée. Ils laissent plutôt penser qu'elle relève du cycle naturel de variabilité interdécennale. De plus, le texte implique un lien de cause à effet entre les changements climatiques et les phénomènes météorologiques exceptionnels actuels, alors qu'en réalité ce lien est incertain. Par ailleurs, l'alinéa en question ne traite pas comme il conviendrait de la diversité des causes de vulnérabilité.

7. Les États-Unis ont proposé un autre texte qui, tout en reconnaissant les catastrophes survenues récemment dans les Caraïbes, entendait limiter les conclusions à celles qui pouvaient être justifiées dans l'état actuel des connaissances. En particulier, ils ont cherché à lever l'ambiguïté au sujet du rôle des changements climatiques par opposition à la variabilité climatique dans les phénomènes récents. Cela étant, ils partagent les préoccupations des États des Caraïbes en ce qui concerne les conséquences de ces phénomènes.

Le 10 novembre, le Gouvernement de États-Unis a annoncé la distribution d'une assistance d'un montant total de 100 millions de dollars aux pays le plus gravement touchés par les ouragans Charley, Frances, Ivan et Jeanne, en sus des quelque 19 millions de dollars d'aide qu'ils avaient déjà versé.

8. *Il est procédé à un vote enregistré.*

*Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie.

*Ont voté contre :*

États-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus :*

Côte d'Ivoire, Éthiopie, Japon.

9. *Le quatorzième alinéa du préambule du projet de résolution A/C.2/59/L.34 est adopté par 121 voix contre 1, avec 3 abstentions.*

10. **M. Herrera de Abreu** (République bolivarienne du Venezuela) formule des réserves au sujet des sixième et vingt-cinquième alinéas du préambule et du paragraphe 4, qui font expressément référence à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Venezuela n'est pas partie à la Convention et les normes de cette Convention qui relèvent du droit international coutumier ne lui sont pas applicables, à l'exception de celles qu'il a expressément acceptées ou acceptera à l'avenir en les incorporant dans sa législation nationale. Toutefois, en raison de la solidarité historique qui le lie à ses voisins, le Venezuela a voté pour le projet de résolution.

11. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.34 est adopté.*

12. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.17 est retiré.*

**Point 44 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement** (A/59/80-E/2004/61,

A/59/80/Corr.1-E/2004/61/Corr.1, A/59/207, A/59/563 et A/C.2/59/3)

**Point 92 de l'ordre du jour : Formation et recherche**

**a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche** (A/59/14 et A/59/150)

**b) Université des Nations Unies** (A/59/31 et A/59/566)

13. **M. Khan** (Coordonnateur exécutif du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications et Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales) présente la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur la première phase et l'état d'avancement des préparatifs de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (A/59/80-E/2004/61 et Corr.1). Le Sommet mondial, tenu à Genève en décembre 2003, a été conçu pour donner à toutes les parties prenantes – gouvernements, organismes des Nations Unies, secteur privé et société civile – une tribune mondiale pour élaborer un projet et une idée communs de la société de l'information en formation. Les principales conclusions de la première phase du Sommet figurent dans deux documents de base – une Déclaration de principe et un Plan d'action – qui considèrent tous deux que l'édification d'une

société de l'information ouverte, universelle et privilégiant le développement est essentielle pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Pour aller de l'avant au lendemain du Sommet de Genève, la Déclaration de principe et le Plan d'action demandent au Secrétaire général de créer un groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet et une équipe spéciale sur les mécanismes de financement pour réduire la fracture numérique. La communauté internationale a manifesté un vif intérêt pour les préparatifs de la seconde phase du Sommet, qui doit se tenir à Tunis en novembre 2005. Il importe de maintenir la dynamique, la bonne volonté et le consensus que les parties prenantes ont su faire naître en leur sein au cours de la première phase tenue à Genève. L'Organisation des Nations Unies est déterminée à appuyer la seconde phase et collaborera avec l'Équipe spéciale de l'UIT et le pays d'accueil pour faire du Sommet de Tunis un succès. De plus, il importe que les gouvernements et les autres parties prenantes mesurent bien les liens étroits existant entre les objectifs du Millénaire pour le développement et l'examen de la Déclaration du Millénaire auquel il doit être procédé lors de la rencontre de haut niveau qui aura lieu en 2005 à l'Assemblée générale et lors du Sommet de Tunis. Il n'est pas possible d'édifier une société de l'information véritablement ouverte et universelle sans accélérer le développement et réduire la pauvreté; les technologies de l'information et des communications peuvent jouer un rôle déterminant aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les deux sommets non seulement sont proches l'un de l'autre dans le temps, mais sont indissolublement liés par leur objectif général. En conséquence, il importe de conserver à cette entreprise son caractère d'intervention à parties prenantes multiples de façon à édifier un partenariat véritablement mondial mettant les technologies de l'information au service du développement et de l'élimination de la pauvreté. Les autorités gouvernementales, le secteur privé et la société civile doivent donc démontrer la solidité de leur engagement en participant au plus haut niveau à la phase de Tunis afin de consolider le partenariat mondial pour le développement en mettant en oeuvre les technologies de l'information et des communications comme instrument stratégique au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

15. Présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale » (A/59/563), l'intervenant dit qu'au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a fait un grand pas en avant en élaborant une stratégie viable et concrète à l'échelle du système concernant les technologies de l'information et des communications, et en établissant une feuille de route pour la mettre en oeuvre. L'objectif – ambitieux – est de faire du système des Nations Unies une famille d'organisations véritablement fondée sur la connaissance en assurant la cohérence des avis directifs que les organisations du système donnent aux pays pour formuler des stratégies globales et prospectives visant à mettre les technologies de l'information et des communications au service du progrès économique et social. Ces technologies ouvrent des perspectives sans précédent de connaissance et de création de connaissances à l'échelle du système.

16. La stratégie de l'Organisation des Nations Unies concernant les technologies de l'information et des communications doit améliorer l'efficacité et renforcer la capacité de l'Organisation s'agissant d'aider les pays à mettre en oeuvre ces technologies pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie a été définie de façon à tirer parti de ces technologies, à développer la normalisation et à harmoniser les investissements dans la fourniture de services aux États Membres. La Charte des Nations Unies pour les technologies de l'information et des communications (A/59/563, annexe I) fait partie intégrante de cette stratégie.

17. **M. Jayaweera** [Directeur de la Division pour le développement de la communication de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] présente le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies (A/59/207). Le rôle des communications dans le développement consiste à faire prendre conscience aux individus de la réalité de leur situation et du fait qu'il est en leur pouvoir de la changer. Tous les programmes de développement doivent être transparents et comptables aux bénéficiaires prévus par le canal d'une société civile vigoureuse à laquelle il convient de donner les moyens d'exposer clairement ses intérêts et de participer à la

formulation des politiques et à l'exécution des programmes.

18. La communication au service du développement consiste à renforcer la capacité des individus de traiter des informations essentielles par le biais d'une série de moyens de communication – depuis les communications interpersonnelles au niveau de la population jusqu'aux médias divers et pluralistes aux niveaux local et national. Cela implique l'élaboration de stratégies d'accélération de la participation des citoyens à la gouvernance démocratique et la création d'un cadre permettant à des médias libres et pluralistes d'enquêter sur différentes questions de développement, notamment celle consistant à relever les défis des objectifs du Millénaire pour le développement.

19. Notant que la prise en compte des besoins des pauvres et marginalisés en matière d'information et de communications est un volet important d'une stratégie plus large de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'intervenant dit qu'il convient d'élargir l'accès aux moyens de communication, en particulier pour les groupes insuffisamment desservis et marginalisés. Enfin, il appelle l'attention sur les conclusions et les recommandations du rapport.

20. **Le Président** demande un complément d'informations sur le Forum mondial qu'il est prévu de tenir pendant la septième réunion du Groupe d'étude des TIC de l'ONU à Berlin. Il aimerait plus particulièrement savoir ce que le Groupe d'étude attend du Sommet mondial sur la société de l'information et en quoi le Forum pourrait contribuer à ce processus.

21. **M. Khan** (Coordonnateur exécutif du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications et Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales) dit que le Forum mondial se tiendra en même temps que la réunion semestrielle du Groupe d'étude, en novembre 2004. Le Forum est ouvert à la participation de tous les secteurs et de toutes les parties prenantes à travers le monde et a d'ores et déjà bénéficié d'un appui massif. On attend quelque 500 participants, représentant le secteur privé et le monde des affaires, la société civile et les responsables politiques des pays développés et des pays en développement. Les débats porteront sur la promotion d'un cadre national et international favorable aux TIC au service du développement, en particulier dans la perspective de la

promotion des investissements dans le secteur des TIC et dans les TIC au service de projets de développement à exécuter dans les pays en développement.

22. À la suite des activités de novembre, le Groupe d'étude prévoit également de lancer des initiatives aux niveaux national, sous-régional et régional, en collaboration avec des institutions internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, (PNUD), l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les commissions régionales et les entreprises privées, entre autres. Ces initiatives concerneront la formation, la sensibilisation aux questions liées à la réglementation et aux politiques et le renforcement des capacités dans les pays en développement au cours des deux années à venir, et on s'attend à ce qu'elles apportent une contribution directe à l'exécution du Plan d'action adopté à l'issue du Sommet mondial de Genève.

23. En outre, le Groupe d'étude organisera à travers le monde une série de forums sur la gouvernance de l'Internet de façon que les vues des participants de toutes les régions puissent être présentées au groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet et au Groupe d'étude des TIC lors de la deuxième réunion préparatoire prévue pour février 2005.

24. **M. Boisard** (Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) dit que les activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) au cours de la période considérée se sont développées au point de représenter environ 150 ateliers ou séminaires par an, dont profitent près de 8 000 participants à travers le monde. La plupart des activités sont axées sur le développement social et économique, suivi par la gestion des affaires internationales et la diplomatie multilatérale. Au bout d'un an d'existence, le Bureau d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique s'est déjà taillé une solide réputation dans la région, et un bureau de projets a récemment été ouvert au Tadjikistan. La situation financière de l'UNITAR est stable : les programmes financés par des dons versés à des fins spéciales sont mieux lotis que ceux qui l'ont été par des contributions volontaires.

25. L'intervenant saisit cette occasion pour décrire trois programmes en cours d'exécution qui traduisent la philosophie orientée vers l'action dont s'inspire

l'activité de l'UNITAR : mesures prises pour faire face à des besoins définis avec précision, mise en oeuvre systématique de la coopération interinstitutions et exploitation de la flexibilité et du caractère innovant de l'Institut. Par ailleurs, les programmes mettent en relief la stratégie opérationnelle de l'UNITAR, consistant non à étoffer les programmes, mais à les consolider, et à privilégier la qualité par rapport à la quantité.

26. S'agissant de la formation et du renforcement des capacités en matière de gestion des produits chimiques et des déchets, l'Institut a défini une méthodologie des profils nationaux afin de mettre en évidence les éléments qui entravent l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable. Cette méthodologie a été acceptée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres organes internationaux de premier plan, et un programme de formation a également été conçu pour aider les pays en développement à formuler leur plan d'action.

27. L'Institut participe activement à l'analyse internationale des plans d'action concernant les changements climatiques, en étroite coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et un groupe d'experts représentant les pays les moins avancés, avec l'appui de plusieurs donateurs.

28. Le deuxième programme, décrit aux paragraphes 24 à 26 du document A/59/14, a été lancé pour faciliter l'entrée en fonctions des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général et l'établissement de leur compte rendu de mission, et a été mis en place pour leur communiquer les enseignements tirés de l'expérience de membres du personnel de haut niveau qui ont exercé des fonctions équivalentes. L'exécution du projet a été entreprise en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et des affaires politiques, avec la participation de hauts fonctionnaires du système des Nations Unies.

29. Le troisième programme est une initiative de partenariat de type II, conçue au Sommet mondial pour le développement durable. L'Institut a mis en place un réseau de formation d'acteurs locaux dans le cadre d'un programme de coopération décentralisé impliquant des organisations intergouvernementales, des contributeurs étatiques, des associations mondiales et régionales de pouvoirs locaux, des organisations non

gouvernementales et le secteur privé. Le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (document A/58/817) a expressément recommandé que la formation du personnel ait lieu sous les auspices de l'UNITAR.

30. En corollaire de ces programmes de formation et de renforcement des capacités, l'UNITAR et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont lancé une étude sur l'accès aux services de base, aux fins de laquelle un certain nombre de consultations se sont tenues. Les résultats de ce travail devraient représenter une contribution importante au Conseil d'administration d'ONU-Habitat et à la Commission du développement durable, et pourront être examinés ultérieurement par le Conseil économique et social et le Sommet du Millénaire + 5. La coopération dans ce domaine devrait contribuer à mieux faire prendre conscience du problème de l'accès aux services de base, à l'adoption de mesures réglementaires et à la prise de mesures fermes et immédiates en vue d'améliorer les conditions de vie des groupes de population les plus défavorisés.

31. Tout le monde sait que les carences de l'Institut sont attribuables au niveau excessivement bas des contributions volontaires au Fonds général, déjà grevé par des frais de loyer et d'entretien élevés. L'intervenant demande aux États Membres d'approuver la demande de locaux gratuits à New York et à Genève que l'UNITAR a présentée à la Cinquième Commission, ainsi que d'envisager d'accroître leurs contributions au Fonds général.

32. **M. van Ginkel** (Recteur de l'Université des Nations Unies), donnant un aperçu du développement continu de l'Université des Nations Unies (UNU) en tant qu'instance de réflexion au service du système des Nations Unies, dit que l'activité de l'UNU est de plus en plus appréciée, en particulier dans le domaine de la recherche et du renforcement des capacités. Donnant des précisions sur la partie II du Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies, publié sous la cote A/59/31, il passe en revue les réalisations dans les principaux domaines d'activité de l'Université, à savoir la paix et la gouvernance, et l'environnement et le développement durable. Au nombre des principaux projets lancés en 2004, l'intervenant mentionne un certain nombre d'études sur différents aspects de la sécurité commune et du développement, tels que l'impact du conflit en Iraq, les processus de

mondialisation et la responsabilité et la justice internationales, et une série de projets d'actualité, tels que la gestion durable des terres, l'environnement hydrique et la santé, et la gestion des ressources naturelles.

33. L'ONU a lancé plusieurs activités relevant du renforcement des capacités et du développement institutionnel, et des communications et de la sensibilisation en collaboration avec des organisations internationales et des établissements d'enseignement et de recherche importants. L'Université s'est employée à améliorer les communications internes et avec l'extérieur en renforçant la formation de son personnel dans ce domaine et en se faisant plus largement connaître dans les médias et en ligne.

34. L'Université a continué de progresser en ce qui concerne le renforcement de la qualité, de la pertinence et du rayonnement de ses activités de recherche et de développement des capacités. Les efforts collectifs du Centre de l'ONU, de ses centres de recherche et de formation, de ses programmes et du vaste réseau d'institutions coopérantes et associées resteront axés sur les problèmes qui sont au coeur des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et des États Membres.

35. **M. Ge Songxue** (Chin) dit que l'ONU a contribué à la réalisation des principaux objectifs de la paix, de la protection de l'environnement et du développement durable en organisant des réseaux à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies pour favoriser les échanges universitaires sur des sujets qui préoccupent l'Organisation. La Chine a toujours appuyé l'Université des Nations Unies et coopéré avec elle, et l'Institut international pour la technologie des logiciels de l'ONU a été créé avec l'appui de la Chine. Celle-ci espère que les partenariats forgés par certains de ses établissements universitaires nationaux avec l'Université continueront de se développer.

36. De nouveaux défis et de nouveaux obstacles se présenteront sur la voie de la paix, du développement et de la coopération. L'Université des Nations Unies devra renforcer sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et apporter une contribution encore plus importante à l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies. Parallèlement, l'Université doit continuer d'assurer l'efficacité et la rentabilité de ses activités.

37. **M. Lolo** (Nigéria) se félicite des progrès réguliers que l'UNITAR a faits pour retrouver pleinement sa place au sein du système des Nations Unies. Il devrait continuer de forger des partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies. L'Institut devrait offrir une série de programmes et d'activités de formation qui privilégient les questions de développement et la gestion des affaires internationales.

38. Il est regrettable que la situation financière de l'Institut demeure précaire. Il est financé pour l'essentiel par des dons, des contributions volontaires et des subventions à des fins spéciales. Très peu d'États Membres versent des contributions au Fonds général et on trouve parmi les bénéficiaires des programmes de l'Institut des pays qui lui ont retiré leur appui financier pour une raison ou pour une autre. Les pays qui n'ont encore rien versé ou qui n'ont pas encore repris leurs versements devraient envisager de fournir des contributions à l'UNITAR comme suite à la recommandation du Secrétaire général. L'UNITAR sera mieux à même d'offrir des services de qualité aux États Membres une fois qu'auront été réglées les questions du loyer, de la dette et des frais d'entretien. L'Institut devrait, comme l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, ne pas avoir à payer de loyer ni de frais d'entretien.

39. **M. Hachani** (Tunisie) dit que le développement des technologies de l'information et des communications n'a pas toujours été un instrument de croissance partagée. La fracture numérique, qui est symptomatique d'un environnement mondial atteint de divers dysfonctionnements de caractère économique, social, politique et culturel, est l'expression la plus endémique de la pauvreté. Utilisées de façon avisée et compte tenu de la situation locale, les technologies de l'information et des communications stimulent le développement économique et humain et ouvrent des perspectives de collaboration et d'investissement. Il est donc plus essentiel que jamais de faire de ces technologies des instruments stratégiques de développement.

40. La Tunisie, qui a pris l'initiative du Sommet mondial sur la société de l'information, est convaincue que ce Sommet constituera l'expression d'une volonté internationale de s'attaquer à la fracture numérique. Le Sommet mondial est pour la communauté internationale une occasion historique de placer la fracture numérique dans le cadre d'un partenariat

stratégique appuyant la croissance économique, le développement humain et un dialogue entre les civilisations.

41. La convocation du Sommet en deux phases, par la Suisse, pays développé, et par la Tunisie, pays en développement, est en elle-même symbolique, car le partage est porteur d'un message de solidarité. Il évoque également l'idée d'une passerelle entre deux niveaux de développement et entre deux réalités numériques, ainsi qu'un carrefour de cultures différentes. Le Sommet mondial sur la société de l'information a pour principal objectif de concilier la nécessité d'être partie intégrante du monde numérique avec les obstacles au développement pour tous les pays, en particulier les plus vulnérables. Il est à espérer que les conclusions du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications et de l'Équipe spéciale sur les mécanismes de financement des technologies de l'information et des communications seront disponibles suffisamment tôt pour pouvoir être examinées au cours de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

42. Les préparatifs de la seconde phase avancent normalement s'agissant tant des questions de fond que des questions matérielles. Lors de la première session du Comité préparatoire, tenue à Hammamat (Tunisie) du 24 au 26 juin 2004, une décision a été prise quant à la structure, aux conclusions et au programme du Sommet mondial. Le Gouvernement tunisien, qui est fermement résolu à contribuer au succès du Sommet, a demandé aux représentants de la société civile internationale et régionale et au secteur privé de participer activement aux préparatifs du Sommet. Il faut espérer que la version révisée du projet de résolution sur le Sommet (A/C.2/59/L.32) sera adoptée à l'unanimité.

43. À la soixantième session, le rapport de l'UIT sur la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information sera présenté à l'Assemblée générale, qui l'examinera en séance plénière. Cela permettra de replacer les résultats du Sommet mondial dans le contexte général des résultats attendus des principales rencontres qui auront lieu en 2005, car les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pleinement réalisés que si l'on trouve une solution au problème de la fracture numérique.

44. **M. Al-Mahmoud** (Qatar), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 44 de l'ordre du jour, réaffirme que les technologies de l'information et des communications peuvent être de puissants outils pour favoriser le développement socioéconomique et contribuer à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, et remercie la Tunisie d'avoir généreusement proposé d'accueillir la seconde phase du Sommet. Le Groupe des 77 et la Chine engagent tous les États Membres, les organes de l'Organisation des Nations Unies compétents, notamment le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, et les autres organisations intergouvernementales, les ONG, la société civile et le secteur privé à contribuer au processus préparatoire de la phase du Sommet devant se dérouler à Tunis, ainsi qu'au Sommet lui-même afin d'en garantir le succès global.

45. Le Groupe des 77 et la Chine appuient le projet de résolution initialement soumis par la Tunisie et la Suisse et révisé pour tenir compte des résultats des consultations avec tous les États Membres intéressés (A/C.2/59/L.32), et demandent à nouveau à la communauté internationale de faire des contributions volontaires au fonds spécial créé par l'UIT pour appuyer les préparatifs et la tenue du Sommet.

46. S'agissant du point subsidiaire a) du point 92 de l'ordre du jour, le Groupe note que l'UNITAR assure une formation à l'intention du personnel de pays développés et de pays en développement et a enregistré une nette augmentation (de 6 000 à 7 800) du nombre des bénéficiaires de ses séminaires, ateliers et conférences. La popularité croissante des activités de formation, attestée par le nombre et la diversité des participants, montre que l'Institut fournit un service utile aux États Membres. Les programmes sont diversifiés, se déroulent dans différentes parties du monde et sont parfois adaptés aux besoins des bénéficiaires. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine sont sensibles au fait que les programmes de bourses sont appliqués dans la perspective d'un partenariat et espèrent voir le programme étendu à d'autres questions fondamentales de développement intéressant les pays en développement.

47. S'agissant de ses activités de formation à New York, le Groupe des 77 et la Chine rendent hommage à l'UNITAR pour la qualité de ses programmes, mais



estiment qu'il devrait trouver le moyen de maximiser son emploi du temps, par exemple en réduisant la durée de ses cours pour permettre aux participants venus de pays en développement d'assister à un plus grand nombre d'activités de programme et de formation, en particulier à l'occasion des principales rencontres qui ont lieu à New York.

48. La situation financière de l'Institut s'est améliorée en raison de la stabilité et de l'efficacité des subventions à des fins spéciales, mais le montant des contributions au Fonds général demeure dangereusement faible. Il est de ce fait très difficile pour l'Institut de rendre davantage de services aux États Membres, en particulier aux pays en développement. Pour que l'Institut puisse offrir de meilleurs services, ses ressources financières doivent augmenter et provenir de sources diversifiées. Il y aurait également lieu de faire porter l'effort non plus sur les subventions à des fins spéciales, mais sur le Fonds général. Le problème persistant des frais de loyer et d'entretien pour les locaux occupés par l'UNITAR doit également être réglé pour que l'Institut puisse affecter ses ressources à ses activités de formation.

49. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que les technologies de l'information et des communications sont des instruments de promotion du développement extrêmement puissants et ouvrent d'immenses perspectives en matière d'emploi. Ces technologies sont la force la plus dynamique présidant à la mondialisation et la convocation du Sommet mondial sur la société de l'information souligne bien leur importance. La Déclaration de principe adoptée à l'issue du Sommet réaffirme l'engagement de toutes les parties prenantes d'édifier une société de l'information au service de l'individu, ouverte et axée sur le développement qui mobilise le potentiel des technologies de l'information et des communications en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

50. Étant donné l'inégalité observée à l'état endémique en matière d'accès aux technologies de l'information et des communications, le problème pour les pays en développement consiste à trouver le moyen de mettre à profit les possibilités offertes par ces technologies pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'intégration régionale pourrait apporter une contribution importante au développement rapide et équitable de la société mondiale de

l'information en réduisant la fracture numérique et en renforçant le développement des capacités nationales. La consolidation de la coopération régionale en vue d'édifier des sociétés de l'information est l'un des principaux objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information.

51. Le Bangladesh ayant fait de l'atténuation de la pauvreté sa principale priorité en matière de développement, les technologies de l'information et des communications pourraient jouer un rôle de catalyseur à cet égard. Il a élaboré une politique nationale globale des technologies de l'information et des communications et s'est fixé comme objectif d'avoir édifié en 2006 une société nationale axée sur ces technologies et reposant sur les connaissances. Le pays encourage la mise en place d'un réseau national de technologies de l'information et des communications et le gouvernement a pour objectif d'édifier une société de l'information compétitive qui utilisera au mieux les meilleurs éléments du pays. Mais si le pays dispose d'immenses réserves de talent à exploiter, il ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire à la mise en oeuvre de ce capital humain.

52. L'intervenant se félicite des activités du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications et, en particulier, de son plan de développement pour 2004 récemment adopté. Toutefois, le succès global du Groupe d'étude dépend de l'appui global de toutes les parties prenantes, notamment des gouvernements, de la société civile, du secteur privé, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et intergouvernementales. Le problème principal consiste à faire en sorte que les pays les moins avancés ne soient pas exclus des perspectives de développement offertes par les technologies de l'information et des communications; à cette fin, il est essentiel de fournir une aide financière et technique suffisante pour renforcer les capacités humaines et mettre en place les infrastructures nécessaires dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés.

53. **M. Moret** (Suisse), prenant la parole sur le point 44 de l'ordre du jour, dit que l'un des objectifs de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information a été de trouver le moyen de mettre les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et des communications au service de tous. Une Déclaration de principe et un Plan d'action,

qui ont montré la voie à suivre afin de faire de ce projet une réalité, ont été adoptés par consensus. Toutefois, cette première phase n'a pas permis de régler des questions importantes, telles que la gouvernance de l'Internet et la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux défis posés par les technologies de l'information et des communications au service du développement.

54. Le groupe de travail et l'équipe spéciale spécialement créés pour approfondir ces questions présenteront les résultats de leurs travaux aux États Membres au cours des différentes périodes préparatoires de la seconde phase du Sommet. Un Sommet en deux parties est une occasion exceptionnelle de tenter de résoudre les problèmes au niveau mondial et de faire en sorte que tout un chacun profite des bienfaits des nouvelles technologies de l'information et des communications. Il conviendra de se pencher plus particulièrement sur les défis à relever par les pays les moins avancés.

55. S'agissant du point subsidiaire a) du point 92 de l'ordre du jour, l'intervenant dit que l'UNITAR joue un rôle important dans le système des Nations Unies, notamment en rendant accessibles les connaissances spécialisées dispersées dans le vaste réseau que constitue le système des Nations Unies et en les mettant à la disposition des personnes qui suivent ses cours. Le réseau qu'il a su créer au sein du système des Nations Unies, ainsi que son expérience de l'enseignement et sa connaissance des besoins des bénéficiaires, ont permis à l'UNITAR d'aider efficacement les pays en développement et les pays en transition, ainsi que les pays développés, dans les différents processus multilatéraux. L'aide est souvent adaptée aux besoins spécifiques des différents acteurs.

56. La Suisse sait particulièrement gré à l'UNITAR de son attachement à l'environnement et au développement durable. L'Institut gère des programmes sur le droit de l'environnement, les changements climatiques et la gestion des produits chimiques et des déchets, notamment en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les conventions internationales de Stockholm, de Rotterdam et de Bâle sur les produits chimiques et les déchets. La Suisse apprécie vivement la collaboration de l'UNITAR avec le groupe des produits chimiques à Genève et appuie activement toute collaboration étroite de l'Institut avec les accords multilatéraux sur l'environnement.

57. La Suisse appuie le programme de formation sur les aspects juridiques de la dette et de la gestion financière depuis sa création en 1987, car il répond aux besoins de formation et de renforcement des capacités des fonctionnaires et des responsables de la gestion de la dette, en particulier dans les pays très pauvres et très endettés. Ce programme a pu mettre à profit les nouvelles technologies de l'information. Une évaluation de ce programme à laquelle il a été procédé en 2004 a confirmé la nécessité d'assurer une formation dans le domaine de la gestion de la dette et a montré l'intérêt de la démarche de l'UNITAR, la solidité de ses partenariats et l'efficacité de ses programmes.

58. L'UNITAR mérite l'appui politique et financier des États Membres car il ne bénéficie d'aucun financement direct par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU. L'Institut s'efforce d'obtenir un financement par contributions volontaires, soit du Fonds général, soit du Fonds « Subventions à des fins spéciales ». Le financement des programmes par prélèvement sur ce dernier Fonds est relativement satisfaisant, mais le financement par prélèvement sur le Fonds général demeure précaire et menace le bon fonctionnement et l'autonomie de l'Institut. Pour sa part, la Suisse, qui est l'un de ses principaux bailleurs de fonds, continuera d'alimenter tant le Fonds général que le Fonds « Subventions à des fins spéciales ».

59. **M. Hannesson** (Islande) dit que l'énergie géothermique et l'exploitation durable des ressources marines sont essentielles à la prospérité de l'Islande et sont des questions dont elle s'occupe activement dans le contexte international. Elle a voulu partager son expérience avec d'autres pays en accueillant deux programmes de l'ONU dispensant une formation aux principaux aspects de la durabilité : le programme de formation relatif à l'énergie géothermique, mis sur pied en 1978, et le programme de formation relatif au secteur de la pêche, institué en 1998. Le programme de formation relatif à l'énergie géothermique vise à aider les pays en développement dotés d'un vaste potentiel géothermique à former des spécialistes de la plupart des aspects de l'exploration et de la mise en valeur de l'énergie géothermique. Le programme de formation relatif au secteur de la pêche a pour objectif d'aider les pays en développement à promouvoir le développement durable du secteur de la pêche au niveau national.

60. Au fil des ans, le Gouvernement islandais a accordé une importance particulière aux programmes de l'ONU en Islande, qui sont l'un des éléments de la politique islandaise de développement et s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par l'Islande pour honorer les engagements pris au Sommet de Johannesburg. Ces programmes représentent la plus importante contribution financière que l'Islande accorde à un organisme des Nations Unies, et l'intervenant est fier d'annoncer que les autorités islandaises prévoient d'augmenter considérablement la contribution de ce pays.

61. **M<sup>me</sup> Robinson-Regis** (Trinité-et-Tobago), prenant la parole sur le point subsidiaire a) du point 92 de l'ordre du jour au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, dit que ces États jugent encourageant le fait que le problème de la viabilité financière de l'UNITAR a perdu de son acuité, grâce à l'augmentation importante des subventions à des fins spéciales. Les États membres de la CARICOM tiennent toutefois à dire la préoccupation que leur inspire la baisse progressive du montant des contributions volontaires au Fonds général, qui ne représente que 4,5 % du budget de l'Institut, ce qui aura des incidences négatives sur le maintien de certains des programmes offerts. La réticence des donateurs à accroître le montant des contributions non réservées finira par détourner l'Institut des activités principales inscrites dans son mandat initial et, ce faisant, menacera la viabilité à long terme de l'Institut une fois que les objectifs des contributions à des fins spéciales auront été atteints. Les pays membres de la CARICOM demandent donc aux donateurs traditionnels de reprendre leurs contributions au Fonds général et espèrent que les débats de la Cinquième Commission permettront de régler au mieux le problème des frais de loyer et d'entretien des locaux de l'Institut.

62. Les États membres de la CARICOM se félicitent de la participation efficace de l'UNITAR au Sommet mondial sur le développement durable et au Sommet mondial sur la société de l'information. Ils espèrent continuer de bénéficier des interventions de l'Institut dans des domaines tels que les technologies de l'information et des communications au service du développement des capacités, l'enseignement à distance, le cybergouvernement et la gouvernance. À la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale,

ils ont proposé de mettre en place et/ou d'améliorer les modalités d'exécution sur place des activités à l'intention des groupes cibles de la sous-région des Caraïbes. Cela pourrait se faire en combinant les activités conçues dans le cadre du programme de coopération décentralisée avec les programmes de l'Institut adaptés aux besoins des utilisateurs.

63. Par ailleurs, les États membres de la CARICOM ont préconisé l'exécution d'activités qui étendent la portée des interventions de formation et de renforcement des capacités au-delà des activités liées à la gestion des produits chimiques et des déchets, compte tenu en particulier de l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade qui aura lieu à Maurice en janvier 2005.

64. S'agissant du point 44 de l'ordre du jour, l'intervenante dit que les membres de la CARICOM savent gré au Secrétariat des efforts qu'il déploie pour fournir la documentation demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/295 de l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et des communications au service du développement. Ils attendent avec intérêt le rapport sur les résultats des délibérations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur l'application de la résolution. Les délégations des pays membres de la CARICOM se félicitent des efforts déployés au sein du système des Nations Unies en vue d'élaborer une stratégie globale sur les technologies de l'information et des communications (TIC); ces efforts ont permis dans un passé récent d'améliorer sensiblement la fourniture aux délégations par l'Organisation de produits et de services basés sur les technologies de l'information, en particulier en facilitant l'accès à ces technologies. Les délégations de la CARICOM notent avec satisfaction l'accent mis sur des domaines tels que les échanges d'information et les partenariats qui se prêtent à une amélioration de l'efficacité, et les initiatives spécifiques concernant la recherche de l'information, le partage des connaissances et informations et les achats. Elles appuient également l'activité entreprise actuellement par le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications en collaboration avec le Conseil des chefs de secrétariat, qui devrait déboucher sur une intégration des TIC aux portefeuilles et programmes d'aide au développement et sur un renforcement de la coordination des initiatives multilatérales.

65. La stratégie nationale relative aux technologies de l'information et des communications (TIC) de la Trinité-et-Tobago fait partie intégrante d'un projet de développement qui, entre autre choses, prévoit pour 2008 une transition à une société de la connaissance. Cette stratégie complète le projet de développement du pays et prend appui sur lui afin que le pays parvienne au statut de pays développé d'ici à 2020.

66. La Déclaration du Millénaire a pris acte du rôle essentiel que jouent les technologies de l'information et des communications dans la réalisation des objectifs de développement. De même, tenant compte des vastes perspectives ouvertes par les TIC au renforcement et à l'intégration des sociétés, ainsi qu'à la réalisation des objectifs commerciaux et économiques, notamment dans le cas du marché et de l'économie uniques de la CARICOM, les États membres de la CARICOM ont accordé une attention particulière à l'incorporation d'initiatives relevant de ce secteur dans leur cadre de planification. Les chefs de gouvernement des États membres de la CARICOM ont adopté le Programme de connectivité de 2003 et Programme d'action de la CARICOM en tant que plan biennal. Le Programme d'action, qui s'articule autour des trois piliers fondamentaux que sont le gouvernement, le secteur privé et la société civile, comporte quatre volets principaux : gouvernance; information et sensibilisation du public; apprentissage en ligne; et renforcement des capacités.

67. Les éléments du Programme d'action ont été précisés par un Groupe de travail sur les TIC et présentés à la troisième Réunion spéciale des ministres des pays membres de la CARICOM chargés des technologies de l'information et des communications, tenue en octobre 2004 à la Barbade. Les ministres ont réaffirmé l'intérêt qu'ils portaient à une stratégie dynamique et ciblée qui demande à la CARICOM d'adopter une nouvelle approche de la politique et de la réglementation des TIC et du renforcement des capacités, de la recherche et de l'innovation dans ce domaine. Par ailleurs, la Réunion a approuvé un plan d'action concernant les TIC invitant à prendre des mesures spécifiques immédiates et comportant des activités complémentaires et des objectifs à atteindre au troisième trimestre de 2005.

68. Sur cette toile de fond, les États membres de la CARICOM se préparent en vue de la seconde phase du Sommet mondiale sur la société de l'information. Ils appuient pleinement les principales conclusions de la

première phase, qui figurent dans la Déclaration de principe et le Plan d'action, et attendent avec intérêt les rapports du groupe de travail et de l'équipe spéciale dont la création a été demandée par les chefs de gouvernement pour débattre des questions non réglées de la gouvernance de l'Internet et des mécanismes de financement.

69. Par ailleurs, les pays membres de la CARICOM se réjouissent à la perspective de la tenue du Forum de la sous-région des Caraïbes sur la société de l'information qui doit être organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Groupe d'étude des TIC de l'ONU.

70. **M. Bourisly** (Koweït) dit que l'une des principales difficultés auxquelles sont confrontés les États Membres concerne la formation des ressources humaines, domaine dans lequel l'ONU et ses centres de recherche jouent un rôle de premier plan en aidant l'Organisation des Nations Unies à faire face aux problèmes mondiaux de la sécurité commune et du développement et en dispensant aux chercheurs une formation à des questions intéressant l'Organisation des Nations Unies. La délégation koweïtienne espère que la recherche sur le développement se poursuivra, en particulier au bénéfice des États Membres qui sont tributaires d'une source de recettes unique.

71. Le Koweït, qui est depuis toujours attaché à la formation théorique et pratique, a participé à l'entreprise en envoyant un national koweïtien siéger au Conseil de l'ONU et un autre au Conseil d'administration de l'UNITAR, lequel a un rôle important à jouer en formant les membres des missions diplomatiques accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies et dans l'ensemble du système des Nations Unies. La délégation koweïtienne a eu le plaisir de participer, avec les délégations des Émirats arabes unis et du Qatar, à l'un des cours assurés par l'UNITAR sur la diplomatie et les relations internationales multilatérales et serait heureuse de continuer à participer aux activités de l'Université et de l'UNITAR.

72. **M. Jenie** (Indonésie), s'exprimant au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que l'ANASE progresse vers une économie de la connaissance en mettant en oeuvre l'initiative de la cyber-ANASE, qui donne un rang élevé de priorité à la mise en place de l'infrastructure de l'information dans l'ANASE, ainsi qu'au

cybercommerce et au cybergouvernement. Dans la plupart des pays membres de l'ANASE, le développement des TIC requiert encore l'amélioration des infrastructures et le perfectionnement des ressources humaines. Aussi l'ANASE considère-t-elle le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications comme un important médiateur aux fins de la réduction de la fracture numérique. L'ANASE a jugé particulièrement encourageante la manifestation, pendant la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, d'un intérêt collectif pour la définition d'un projet commun concernant l'âge de l'information et se réjouit à la perspective de la seconde phase du Sommet.

73. L'ANASE juge prioritaire d'organiser au niveau régional des activités qui renforcent l'action nationale et internationale. En août 2004, à Bangkok, les ministres des télécommunications et des technologies de l'information des pays membres de l'ANASE ont tenu leur quatrième réunion pour poursuivre leur coopération dans le domaine des TIC. La cybersécurité progresse également. Chaque pays membre de l'ANASE s'est engagé dans la mise sur pied d'une équipe d'intervention informatique d'urgence. Une instruction permanente concernant la mise en commun de l'information parmi les pays membres de l'ANASE a été élaborée pour permettre une intervention coordonnée face aux cybermenaces. En 2004, le Conseil d'entreprise de la cyber-ANASE a été créé. Les ministres des TIC des pays membres de l'ANASE ont engagé un dialogue fructueux avec ses membres sur des thèmes tels que les infrastructures et l'accréditation de l'apprentissage en ligne; on s'attend à ce qu'ils organisent des rencontres périodiques avec eux et avec d'autres représentants du secteur privé en vue de renforcer le développement des TIC dans la région. Des progrès importants ont également été accomplis en ce qui concerne l'élargissement et l'approfondissement des relations avec la Chine, le Japon, la Corée et l'Inde. La coopération et la collaboration sera étendue aux domaines de la distribution à large bande, du renforcement des capacités en matière de cybersécurité, de la mise des TIC au service des handicapés et des personnes âgées, de l'identification par radiofréquence (RFID) et du réseau virtuel de logiciels multilingues.

74. L'ANASE est déterminée à développer le secteur des TIC et à atteindre les objectifs de l'Accord-cadre sur la cyber-ANASE par le biais du Sommet mondial

sur la société de l'information et des programmes nationaux et régionaux. Elle se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies, notamment avec le Groupe d'étude des TIC et d'autres organismes compétents, ainsi qu'avec le secteur privé afin de réduire au minimum le chevauchement des activités et de garantir les synergies entre les différents programmes relatifs aux TIC.

75. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement) dit que l'accès à la connaissance est un droit fondamental qui ne peut pas être dénié ou étouffé. Les technologies de l'information et des communications doivent être mises à la portée de tous, en particulier des segments de l'humanité les plus vulnérables, qui vivent dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires. Les pays les moins avancés risquent d'être de plus en plus marginalisés dans la mesure où l'accès aux réseaux mondiaux, aux nouvelles technologies de l'information et à la connectivité a aggravé la fracture numérique. La question qu'il s'impose de poser sans délai est celle de savoir comment la technologie peut changer la vie des pauvres.

76. C'est dans cette perspective qu'il convient d'accorder une attention particulière à l'Afrique, où se trouvent 34 des 50 pays les moins avancés. Il y a quelques années, pour la plupart des Africains, il y avait un téléphone public pour 17 000 habitants. La plupart des communications téléphoniques entre pays africains sont encore acheminées par l'Europe ou les États-Unis. Actuellement, les résultats économiques de l'Afrique permettent d'espérer en la possibilité d'un retournement de situation. L'économie de ces pays reste fragile et le fossé séparant les pays riches en information et les pays pauvres en information peut sembler important, mais le développement de la technologie cellulaire mobile et de la technologie sans fil a aidé l'Afrique et ses PMA à passer à l'ère de l'information. La communauté internationale doit concentrer ses nouvelles énergies technologiques sur le développement. Cela est possible en mobilisant la volonté politique et la capacité d'entraînement, l'éducation et le développement des capacités, et en diffusant l'information et la connaissance.

77. Les partenaires pour le développement pourraient apporter leur concours en mettant en commun la technologie – matériel et logiciel – avec les pays les moins avancés. Il faudrait mettre à leur disposition les ressources et la technologie qui leur permettent d'atteindre les objectifs convenus dans le Programme de Bruxelles afin d'améliorer les connaissances en informatique des étudiants des établissements d'enseignement supérieur et d'accroître la densité du réseau téléphonique. Le fonds de solidarité numérique dont la création a été proposée par le Président Wade du Sénégal en 2003 au Sommet mondial sur la société de l'information mérite d'être pleinement appuyé afin de devenir opérationnel, en particulier au service des pays les plus vulnérables. Parallèlement, il est indispensable, pour les besoins de la formation et de la croissance de l'emploi, d'appuyer la mise en place d'infrastructures. Le pouvoir de la technologie peut être mobilisé pour fournir de nouvelles applications au service des pays vulnérables par le développement de l'agriculture, la croissance des petites entreprises et l'utilisation des ordinateurs pour la sécurité et dans la lutte contre le terrorisme, et aux fins d'une bonne gouvernance.

78. Pour les PMA, il est essentiel d'être associés au processus mondial de changement et de transformation en exécutant leurs plans nationaux, en traçant la voie qui mène au progrès et en mettant en place les points de repère du succès. Le Bureau de l'intervenant poursuit ses activités de sensibilisation et d'information au service des pays vulnérables, en utilisant les moyens de communication tant classiques qu'électroniques, mais la technologie n'aura pas à l'avenir l'impact souhaité s'il n'est pas répondu aux besoins fondamentaux des pauvres et des défavorisés. Il engage les pays technologiquement avancés à mobiliser leurs ressources et leurs énergies créatrices pour aider les pays les moins avancés à développer leurs infrastructures et leurs compétences technologiques.

*La séance est levée à 18 heures.*